

23. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 50. (Larivière).
24. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 340. (Larivière).

RAPPORT

25. *Incendies et Eclairage*.—Pour permettre à la Cie J. D. Duncan d'ériger un engin à vapeur.

L-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

**Rue Beaubien**

Effacement des lignes homologuées de la rue Beaubien, entre les rues Labelle et Boyer, dans le quartier Saint-Denis de la Ville de Montréal.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en la chambre No 31 au Palais de Justice de cette Ville, jeudi, le sixième jour de septembre prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier St-Denis de ladite Ville soit modifié en effaçant les lignes homologuées de la rue Beaubien, entre les rues Labelle et Boyer,—tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER.

Procureurs de la Ville de Montréal.

HOTEL DE VILLE,
Montréal, 6 août 1906.

**Rue Workman**

Effacement des lignes homologuées de la rue Workman (des deux côtés), de la rue Canning à la rue des Seigneurs, dans le quartier Ste-Anne de la Ville de Montréal.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en la chambre No 31 au Palais de Justice de cette Ville, jeudi, le sixième jour de septembre prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier Ste-Anne de la Ville de Montréal soit modifié en effaçant les lignes homologuées de la rue Workman (des deux côtés), de la rue Canning à la rue des Seigneurs,—tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER.

Procureurs de la Ville de Montréal.

HOTEL DE VILLE,
Montréal, 6 août 1906.

23. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière).
24. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340. (Larivière).

REPORT.

25. *Fire and Light*.—To allow J. D. Duncan Co., to erect a Steam Engine.

L. O. DAVID,
City Clerk.

**Beaubien St.**

Erasure of homologated lines of Beaubien street, between Labelle and Boyer sts. in the St. Denis ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned attorneys and counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in room No. 31 at the Court-House of this City, on Thursday, the sixth day of September next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of St. Denis ward of the City of Montreal be modified by erasing the homologated lines of Beaubien street, between Labelle and Boyer streets,—as indicated on the plan to be filed with said petition.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER.

Attorneys for the City of Montreal.

CITY HALL,
Montreal, 6th August, 1906.

**Workman St.**

Erasure of homologated lines of Workman street (on both sides), from Canning to Seigneurs streets, in the St. Ann's ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned attorneys and counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in room No. 31 at the Court-House of this City, on Thursday, the sixth day of September next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of St. Ann's ward of the City of Montreal, be modified by erasing the homologated lines of Workman street (on both sides), from Canning to Seigneurs streets,—as indicated on the plan to be filed with said petition.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER.

Attorneys for the City of Montreal.

CITY HALL,
Montreal, 6th August 1906.